

Votre sortie

La sortie s'effectue à partir de 11h.

La sortie en ambulance ou en VSL se fait uniquement sur prescription médicale et si votre état de santé le justifie.

Si votre retour à domicile nécessite une aide dans votre vie quotidienne (aide au repas, aide-ménagère), l'assistante sociale est à votre disposition pour vous aider à prendre contact avec une association.

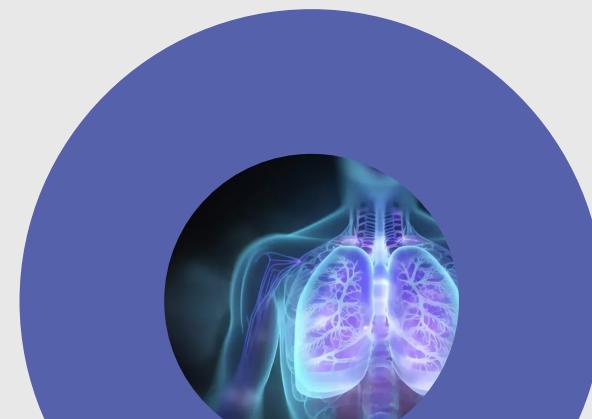
Avant de quitter l'unité de soins, les documents nécessaires à la continuité de votre prise en charge vous sont remis. **Le compte-rendu de votre hospitalisation est adressé à votre médecin traitant.**

N'oubliez pas d'effectuer votre **sortie administrative** en vous rendant au Bureau des Admissions. Un **bulletin de situation** vous sera remis. Ensuite, vous pourrez récupérer vos papiers de sortie auprès du bureau infirmier de l'unité de Pneumologie.

Avant votre départ, l'équipe soignante vous remettra **un questionnaire de satisfaction**. Nous vous invitons à le remplir et à le déposer dans la boîte aux lettres située près du bureau du cadre de santé à l'entrée du service.

Merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire. Il contribue à l'amélioration de la prise en charge des patients.

Direction de la Communication - Hôpital NOVO - Maquette : Direct Graphic - Août 2025 - D9257



Livret d'accueil de l'unité de Pneumologie

Bâtiment A - Niveau 5

Chef de service : Dr Jean-François BOITIAUX
Cadre de santé : Virginie LASZAK - 01 30 75 47 84

Missions de l'unité

La pneumologie est la spécialité médicale consacrée aux affections du système respiratoire. Cette unité de court séjour a pour vocation la prévention, le diagnostic, le traitement et l'accompagnement des patients atteints par ces différentes pathologies.

Accueil

○ À votre arrivée

Avant votre entrée dans le service de pneumologie, il est indispensable d'effectuer votre admission auprès des guichets des Admissions situé au rez-de-chaussée du bâtiment A. Ces formalités sont nécessaires pour assurer la prise en charge de vos soins par les organismes d'assurance maladie.

Vous êtes ensuite accueilli(e) par un personnel soignant qui vous **accompagne dans votre chambre** et vous **aide à vous installer**.

Si vous avez apporté **vos traitement personnel**, merci de le remettre à l'équipe soignante. Il vous sera restitué à votre sortie.

Un bracelet d'identification vous est posé afin d'optimiser votre sécurité pendant la durée de votre séjour.

Un inventaire de vos effets personnels est effectué en votre compagnie.

Au cours de l'entretien d'accueil et au regard de la loi du 4 mars 2002, il vous est proposé de désigner une personne de confiance.

Cette personne peut vous être utile notamment pour vous accompagner dans vos démarches et assister à vos entretiens médicaux, mais également dans le cas où votre état de santé ne vous permettrait pas de donner votre avis ou de faire part de vos décisions.

L'attribution d'une chambre seule ne peut vous être garantie. En effet, celle-ci dépend de votre état de santé. Aussi, vous pouvez être amené(e) à occuper une chambre seule, double ou triple.

Pour bénéficier **d'une ligne téléphonique directe et d'un accès à la télé-vision**, il vous suffit de vous rendre au rez-de-chaussée du bâtiment A, à l'entrée de la cafétéria. Ces prestations sont **payantes**. Ces services sont **indépendants de l'hôpital**, merci de contacter le poste **4167** pour tout dysfonctionnement.

Pendant votre hospitalisation

○ Pour votre séjour, prévoyez

- **Du linge personnel** : pyjamas, robe de chambre, pantoufles, serviettes de toilette. Ce linge devra être entretenu par vos proches.
- **Un nécessaire de toilette** : savon, brosse à dents, dentifrice, nécessaire de rasage ...
- Pour des raisons de sécurité, n'apportez pas d'objet de valeurs. L'hôpital décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- **Veillez à ce que votre appareil dentaire ou auditif soit rangé dans le conditionnement prévu à cet effet et mis à votre disposition par le service.**

Soyons vigilants car ces appareils
sont indispensables à la qualité de vie du patient

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

● L'équipe médicale

- Dr Jean François BOITIAUX
- Dr Bruno PHILIPPE
- Dr Marine GOSSET-WOIMANT
- Dr Aurore LAGRANGE
- Dr Joëlle HOBEIKA
- Dr Alice CAMBOULIVE
- Dr Océane NAUDON
- Dr Ana MENDES
- Dr Oumama BADARANI
- Dr Ahmad SIMO

● L'équipe soignante

Cadre de santé : 01 30 75 47 84

Poste de soins : 01 30 75 43 05

Horaires de l'équipe soignante :

Le kinésithérapeute intervient sur prescription médicale. Il est présent dans l'unité du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Une diététicienne référente à la pneumologie intervient quotidiennement dans le service. Vous pouvez demander à la rencontrer si vous le souhaitez.

Vous pouvez bénéficier d'une prise **en charge psychologique** pendant votre séjour. Il suffit d'en faire la demande auprès de l'infirmière ou du praticien responsable de votre secteur de soins.

L'équipe mobile d'accompagnement (confort et douleurs) peut intervenir pendant votre l'hospitalisation si votre état le nécessite.

● Le service social

Le service social hospitalier est à votre disposition. Il vous accompagne tout au long de votre hospitalisation et peut vous fournir des informations et conseils quant aux démarches concernant l'accès aux soins, les droits sociaux et les incidences professionnelles, familiales et financières liées à votre hospitalisation.

Assistante sociale référente à l'unité de pneumologie :

01 30 75 44 37 ou 01 30 75 41 63

● Le secrétariat de pneumologie

Il est ouvert de 9h à 17h du lundi au vendredi :

01 30 75 44 59 ou 01 30 75 43 06

● Le plateau médico-technique

Un plateau médico-technique est situé au **niveau -1 du Bâtiment A**. Vous pourrez bénéficier des examens suivants si votre état de santé le justifie :

- Fibroscopie bronchique
- Echo endoscopie
- Epreuves fonctionnelles respiratoires
- Enregistrement polygraphique du sommeil
- Echographie thoracique
- Gestes d'intervention pleurale

Un accompagnement au sevrage tabagique peut également vous être proposé.

Une collaboration avec le SMR d'Aincourt est en place pour la réadaptation respiratoire du patient.

Règles de vie dans l'unité

- Les visites sont autorisées chaque jour de **13h à 20h et sont interdites aux enfants de moins de 14 ans.**
- Il est recommandé de limiter le nombre de visiteurs à **deux personnes** afin de respecter le repos des patients.
- Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des malades ni gêner le fonctionnement du service.
- **Aucune information médicale n'est transmise par téléphone.** Toutefois, vous avez la possibilité d'appeler le matin le poste de soin au **4305 à partir de 10h** pour prendre des nouvelles de votre parent.
- **À la demande du personnel soignant**, les visiteurs doivent quitter la chambre du patient pendant l'exécution des soins et des examens.
- **Le matin est réservé pour les soins auprès des patients ainsi que pour la visite médicale.** Toutefois, des dérogations peuvent être accordées en fonction de l'état du patient.
- **Une visite médicale est organisée chaque matin y compris les week-ends.** Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le médecin référent auprès du secrétariat afin d'obtenir des renseignements médicaux et envisager le devenir du patient. Nous vous rappelons que **la personne de confiance est la référente du patient.**
- **Le dossier médical est confidentiel.** Les accompagnants (famille, amis...) n'ont pas accès à son contenu (Article 1110-4 du Code de la Santé Publique).

Prestations

Le petit-déjeuner est servi entre **8h30 et 9h**

Le déjeuner est servi entre **12h30 et 13h**

Le dîner est servi entre **18h30 et 19h**

Recommandations

Aucune denrée alimentaire ne peut être conservée dans les chambres. Un réfrigérateur est à la disposition des patients dans l'office. Merci de vous adresser à l'équipe soignante si vous souhaitez en bénéficier.

Autres prestations

- Le passage d'une coiffeuse et d'une pédicure est possible (prestation payante). Merci de vous adresser à l'équipe soignante si vous souhaitez en bénéficier.
- Vous avez la possibilité de demander la présence d'une personne du culte de votre choix (en faire la demande auprès de l'équipe soignante).
- Un lit accompagnant peut être proposé par l'équipe médicale et/ou paramédicale dans des circonstances exceptionnelles. Ce besoin sera réévalué au quotidien.



Port du masque recommandé



Interdiction de fumer et de vapoter, dans les chambres ou le service, et d'apporter des fleurs coupées ou en pot